

## CCELL

- Fait des recommandations et commentaires sur les choix pédagogiques et éducatifs impliquant les programmes bilingues ou utilisant l'anglais ESL pour les élèves non-anglophones
- Publie un rapport annuel sur l'efficacité du district urbain à proposer des dispositifs au service des élèves qu'il représente
- Se réunit en assemblée ouverte au public au moins une fois par mois pour discuter, avec qui le souhaite, des problèmes auxquels font face les élèves qu'il représente.

## CCSE

- Fait des recommandations et commentaires sur les choix pédagogiques et éducatifs impliquant l'encadrement et les services offerts aux élèves handicapés
- Publie un rapport annuel sur l'efficacité du district urbain à proposer des dispositifs au service des élèves qu'il représente
- Se réunit en assemblée ouverte au public au moins une fois par mois pour discuter, avec qui le souhaite, des problèmes auxquels font face les élèves qu'il représente.

## CONSEIL POUR LE D75

- Fait des recommandations et commentaires sur les choix pédagogiques et éducatifs relatifs à la prestation de services du District 75.
- Ils publient un rapport annuel sur l'efficacité du district urbain à proposer des dispositifs au service des élèves qu'ils représentent.
- Se réunit en assemblée ouverte au public au moins une fois par mois pour discuter, avec qui le souhaite, des problèmes auxquels font face les élèves qu'il représente.

## Dates à retenir

### Du 13 février au 13 mars :

Déposez votre candidature pour un siège dans un Conseil d'éducation

### Du 8 au 25 avril :

Forums des candidats

### Du 1er au 14 mai :

Vote des sélectionneurs

### Pour plus d'informations et assistance :

**Les Conseils pour l'Éducation** sont présentés à [www.schools.nyc.gov/Offices/CEC/](http://www.schools.nyc.gov/Offices/CEC/)

Le détail du **processus de sélection** est consultable à [www.nycparentleaders.org](http://www.nycparentleaders.org)

Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à contacter la **Division pour la participation des familles et des communautés** à [CECSelectionprocess@schools.nyc.gov](mailto:CECSelectionprocess@schools.nyc.gov) ou au 212.374.4118



Division pour la participation des familles et des communautés

Parents d'élèves & familles

T&I- 18496 (French)



# Critères d'éligibilité et compétences des Conseils pour l'Éducation

## GUIDE 2013



[nycparentleaders.org](http://nycparentleaders.org)

## Les Conseils pour l'Éducation, de quoi s'agit-il ?

Les Conseils Communautaires et Conseils de la Ville pour l'Éducation (Community/Citywide Education Councils) sont des organes délibérants qui participent à la formation des choix politiques et à la fixation des priorités en matière d'éducation dans les districts qu'ils représentent.

Leurs membres sont des parents d'élève(s), bénévoles, qui proposent des orientations et fournissent les appuis aux établissements scolaires publics des élèves qu'ils représentent.

## Qui est éligible\* à un siège de Conseil Communautaire (de District) pour l'Éducation (CEC) ?

*\*On vérifie que le parent d'élève remplit bien les conditions pour siéger en examinant sa situation au moment où il se déclare candidat à un Conseil pour l'Éducation.*

Les parents (père/mère/tuteur) d'élève(s), d'une classe comprise entre le Kindergarten et le 8<sup>e</sup> grade, d'un établissement scolaire tombant sous la juridiction d'un District communautaire scolaire représenté au CEC auquel ils se portent candidats.

## Que font les membres d'un CEC ?

- Ils défendent et favorisent le respect des programmes officiels scolaires et l'atteinte des objectifs relatifs à l'instruction des élèves ;
- Ils participent à des cours, notamment aux modules de formation continue ;
- Ils donnent leur aval au découpage de la carte scolaire que propose le Superintendent ;
- Ils étudient les programmes pédagogiques du District et évaluent leur impact sur les résultats scolaires ;
- Ils se réunissent en assemblée publique, en la présence du Superintendent, au moins une fois par mois, pour débattre de la situation actuelle des établissements scolaires du district.

## Qui est éligible\* à un siège de Conseil de la Ville pour l'Éducation ?

*\*On vérifie que le parent d'élève remplit bien les conditions pour siéger en examinant sa situation au moment où il se déclare candidat à un Conseil pour l'Éducation.*

### Conseil de la Ville pour l'Éducation Spécialisée (CCSE) :

Les parents (père/mère/tuteur) des élèves, titulaires d'un IEP et qui bénéficient, actuellement, d'un encadrement voire de services d'éducation spécialisée fournis directement et/ou financés par le Département de l'Éducation.

### Conseil pour le District 75 (ou D75) :

Les parents (père/mère/tuteur) des élèves scolarisés dans le cadre des dispositifs d'éducation spécialisée de la Ville du District 75.

### Conseil de la Ville pour les Lycées (CCHS) :

Les parents (père/mère/tuteur) des élèves scolarisés en lycée.

### Conseil de la Ville pour les élèves non-anglophones dits ELL (CCELL) :

Les parents (père/mère/tuteur) des élèves scolarisés dans un programme bilingue ou d'Anglais Langue Seconde (ESL) du Département de l'Éducation.

## Que font les membres d'un Conseil de la Ville ?

### CCHS

- Ils font des préconisations et commentaires sur les choix pédagogiques et éducatifs impliquant les lycéens.
- Ils publient un rapport annuel sur l'efficacité du district urbain à proposer des dispositifs au service des élèves qu'ils représentent.
- Ils tiennent une assemblée ouverte au public au moins une fois par mois pour discuter, avec qui le souhaite, des problèmes auxquels font face les élèves qu'ils représentent.